

Monsieur Philippe VASSET
Directeur des rédactions
Lettre A
142 rue Montmartre
75 002 Paris

Paris, le 21 juin 2019.

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance avec attention de l'article publié par le quotidien Lettre A – « *Deux ans après la loi Bloche, le cuisant échec des comités d'éthique* » - le 4 juin dernier.

Par le présent courrier, nous souhaitons porter à votre connaissance plusieurs remarques.

L'article tire un bilan très partiel – et partial - des Comités relatifs à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (ci-après CHIPIP). S'agissant de Radio France, l'article se concentre sur le bilan du Comité dans sa première composition. L'auteur de l'article cite Madame Noëlle Lenoir, ancienne Présidente du CHIPIP, lorsque celle-ci estime « *ne pas avoir perçu la volonté de Radio France de donner corps à l'institution* », de même que Jean-Robert Pitte et Isabelle Giordano, sans avoir pris l'attache de Madame Françoise Benhamou, actuelle Présidente du Comité, ni des autres membres du Comité.

Or les membres actuels du Comité, parmi lesquels Gilles Leclerc et Monica Maggioni, nommés dès la création du CHIPIP en mars 2017 et reconduits en octobre 2018, ne partagent pas les sentiments exprimés par leurs prédécesseurs, et estiment au contraire que Radio France a démontré une volonté réelle de permettre au Comité de jouer pleinement le rôle qui a été défini par le législateur. Cela s'est d'ailleurs traduit par une saisine du CHIPIP par la Présidente-directrice générale le 18 décembre dernier. A sa demande, nous avons mené un important travail de fond, pendant plusieurs mois, sur l'utilisation des réseaux sociaux par les journalistes. Les repères déontologiques que nous avons rédigés ont été publiés et servent aujourd'hui de base aux réflexions que Radio France mène plus largement sur la déontologie des personnels d'antenne.

Au-delà de ce cas particulier, le Comité actuel a répondu – depuis sa nomination le 19 octobre 2018 – à 10 saisines traitées à l'occasion de 6 réunions et de 12 auditions ; loin des deux saisines reçues entre mars 2017 et juin 2018 (date à laquelle trois des cinq membres du CHIPIP ont démissionné) citées par l'article de la Lettre A. Signe de la montée en charge, à la fois de la notoriété et de l'activité du Comité, six des dix saisines ont été reçues entre la mi-janvier et la fin mars 2019.

Par ailleurs, nous regrettons que l'auteur de l'article se soit appuyé uniquement sur le premier bilan du CHIPIP de Radio France et non sur celui, plus récent et représentatif de notre activité, que nous avons publié en avril dernier et que chacun peut consulter sur notre page internet (accessible depuis la page d'accueil du site institutionnel de Radio France : <https://www.radiofrance.fr/l-entreprise/comite-relatif-l-honnetete-l-independance-et-au-pluralisme-de-l-information-et-des>).

L'article aurait ainsi pu présenter des chiffres actualisés et plus complets.

Enfin, nous souhaitons vous préciser que plusieurs pistes sont à l'étude pour faire connaître plus encore le Comité auquel nous appartenons. Nous travaillons en bonnes relations et en toute complémentarité avec la Médiatrice des antennes et nous envisageons de développer nos collaborations avec ses équipes.

Nous regrettons vivement de ne pas avoir été en mesure de porter à la connaissance de l'auteur de l'article en question les éléments présentés dans ce courrier. Nous estimons qu'il aurait été opportun de prendre l'attache d'un ou plusieurs membres du Comité actuel de Radio France. Cela aurait évité à votre rédaction de publier un article présentant des éléments incomplets, datés et exclusivement à charge.

Compte-tenu de ce qui précède, nous sollicitons de votre part la publication du présent courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre respectueuse considération.

Les membres du Comité

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Copie à Monsieur Roch-Olivier Maistre